



**Commune de LACHAPELLE-AUZAC**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 08 juin 2021**  
**N° 2021-004**

L'an deux mille vingt, le 08 juin à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MAURY Ernest, Maire.

Étaient présents : M. MAURY Ernest, Mme HIRONDE-BONNET Jeanine, M. SCHIEX Pascal, M. VAURIJOUX Laurent, Mme MENINA Anne, M. DELBREIL Didier, Mme MARCENAC Isabelle, M. BOULDOIRE Pierre, M. FAUREL Jo, Mme MAGNE Emeline, Mme TRÉPIÉ Mélanie, M. CAVARROC Guy, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Absents : M. LEYMARIE Théophile, Mme PONSART Annick, M. CASTANET Éric.

Procuration : M. LEYMARIE Théophile a donné procuration à M. MAURY Ernest, Mme PONSART Annick a donné procuration à Mme MARCENAC Isabelle.

M. Le Maire déclare que la séance est ouverte et s'enquiert des procurations qu'il contrôle. Il invite ensuite, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal à désigner un secrétaire de séance, propose pour cette fonction M. CAVARROC Guy, qui accepte et que le Conseil à l'unanimité investit.

La convocation a été faite le 03 juin 2021.

***N° 2021-004-001 : Rénovation énergétique de l'École – Désignation du Maître d'œuvre.***

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le projet de rénovation énergétique de l'école de Lachapelle-Auzac nécessite que soit désigné un Maître d'œuvre.

Monsieur le Maire indique qu'une consultation a été lancée auprès de 3 architectes :

- M. VILATTE Jean-Marc pour 43.325,10 € HT
- M. CHABRIER Gérard qui ne peut assurer un dossier aussi technique
- SARL DOCS ARCHITECTURE qui n'a pas donné suite à la consultation

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir de ce fait la seule offre reçue et de confier la Maîtrise d'œuvre à M. VILATTE Jean-Marc – Laborie – BP 20116 – 46200 LANZAC.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Mr le Maire à passer un marché de Maîtrise d'œuvre pour la mission de maîtrise d'œuvre de ces travaux.

- Désigne M. VILATTE Jean-Marc – Laborie – BP 20116 – 46200 LANZAC comme maître d’œuvre.
- Autorise et charge son Maire à signer tout document relatif à ce dossier, dans le cadre de la ligne budgétaire correspondante.

Votants :    - POUR : 14            - CONTRE : 0    - ABSTENTION : 0

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30